

## **REMANIEMENT DU CADASTRE**

# **AVIS**

## **AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

---

MM les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **COYE-LA-FORET** sont informés qu'il leur sera donné communication des résultats provisoires du remaniement du cadastre.

A cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance du nouveau plan cadastral qui sera déposé à la mairie

**du 16 janvier au 16 février 2023**

**(consultation aux heures d'ouverture de la mairie).**

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites, du

**30 janvier au 03 février 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h00 à 16h30**

**au numéro indiqué sur leur relevé parcellaire.**

**En cas de besoin, un rdv pourra être pris.**

A COYE-LA-FORET, le

Le Maire,